

maintenir

anticiper conseil

assuré

activité

sécurité

orienter

affilié

conseil

service

évoluer

améliorer

garantie

prestations

dévelop

évolution

contribuer

service



rapport d'activité





som maire

2012, une nouvelle COG

Mot de la Directrice	04
Mot du Président	05
2012, une nouvelle COG	06
Chiffres clés	07

maintenir un haut niveau de qualité de service

Garantir la sécurité du recouvrement des cotisations pour l'ensemble des risques	08
Améliorer l'information des assurés	10
Assurer le paiement des prestations	15
Garantir l'exactitude des prestations attribuées et le paiement de bon droit	22

améliorer l'efficacité de la gestion et anticiper les évolutions du régime des Mines

Faire évoluer les frais de gestion avec l'évolution de l'activité **26**

Développer une politique de reconversion de l'activité **28**

poursuivre la diffusion des informations auprès du Conseil d'administration et renforcer les partenariats pour mieux servir les assurés

Poursuivre la diffusion des informations auprès du Conseil d'administration **38**

Renforcer les partenariats pour mieux servir les assurés **40**

annexes financières

Bilan : l'actif et le passif **42**

Compte de résultat : les charges et les produits **44**



le mot de la Directrice

Élisabeth Moulard



Marie-José Chazelles



L'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion 2012-2015 pour Retraite des Mines. J'ai eu plaisir à travailler aux côtés d'Élisabeth Moulard, directrice de l'Établissement de Paris jusqu'au 31 décembre 2012 pour établir cette nouvelle feuille de route qui a fixé nos perspectives et les axes stratégiques pour les quatre années à venir.

Validée par le Conseil d'administration de la Caisse autonome nationale en mars 2012, la COG a été signée le 14 mai 2012 entre la Caisse des Dépôts et l'État.

Les engagements pris dans la convention tiennent bien évidemment compte de la décroissance progressive des effectifs de retraités et dès cette première année, des mesures ont été prises pour mettre en adéquation l'efficacité de la gestion avec l'évolution de l'activité retraite.

La mobilisation de chacun, sous la direction d'Élisabeth Moulard a permis de relever ce défi tout en respectant les enjeux sur le maintien d'un haut niveau de qualité de service.

Ainsi en 2012, pour les actifs et anciens cotisants, ont été développés les nouveaux services prévus dans le cadre du droit à l'information, à savoir le relevé de situation électronique (RISe) et les premiers entretiens information retraite (EIR).

L'accueil téléphonique a été modernisé et l'équipe en charge de cette mission s'est adaptée sans difficulté à ces nouvelles fonctionnalités de distribution et de supervision des appels qui ont permis de dépasser les engagements pris pour les taux d'appel traités et de garantir une relation adaptée aux besoins de nos assurés.

Pour l'instruction des demandes de prestations, les indicateurs fixés en termes de délai de traitement ont été respectés et le nombre d'anomalies suite à contrôle est inférieur au seuil fixé de 3,5%.

Des actions ont également été menées pour garantir le paiement «à bon droit», et sans rupture de ressources pour nos retraités avec le déploiement de nouveaux dispositifs de maîtrise des risques.

Tous ces résultats sont des gages de réussite et apportent la preuve, cette année encore, de la capacité des collaborateurs de Paris et de Metz, à s'adapter, innover, mener des projets pour accroître la performance des services qu'ils réalisent. De nouvelles étapes sont à franchir en 2013 pour continuer à servir efficacement le monde minier.

Marie-José Chazelles

Directrice de l'établissement de Paris
Direction des retraites et de la solidarité
Caisse des Dépôts

le mot du Président



Depuis 2005, la Caisse des Dépôts assure, aux côtés de la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines (CANSSM), la gestion des retraites et le recouvrement des cotisations des assurés du régime minier. Lors des réunions du Conseil d'administration que j'ai présidées en 2012, j'ai pu constater que, depuis la reprise de gestion, les engagements pris avaient été respectés, à la satisfaction générale des administrateurs, tant en ce qui concerne la qualité de services que pour la maîtrise des coûts.

Le 14 mai 2012 a été signée la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion pour la période 2012 /2015. De nouveaux objectifs ambitieux ont été proposés et validés. Ils tiennent compte à la fois de l'évolution de la démographie du régime minier en proposant une diminution des frais de gestion en cohérence avec la décroissance des effectifs de bénéficiaires, mais surtout des engagements de maintien d'un haut niveau de qualité de services adaptés aux populations gérées ont été pris.

Les travaux réalisés sur l'année 2012 démontrent une fois encore que l'assuré du régime minier demeure le pivot de l'activité des services qui ont pris en charge la gestion des retraites. L'offre de services apportée sur l'assurance vieillesse a permis le déploiement des nouveaux outils prévus par le droit à l'information pour les actifs et le renforcement de la culture de services apportée aux retraités.

Je me réjouis des résultats présentés dans le rapport d'activité de l'année 2012, et j'en félicite les équipes de l'Établissement de Paris de la Caisse des Dépôts qui continuent à œuvrer pour le meilleur service possible en faveur du monde minier.

Alain Vasselle
Président de la CANSSM



2012, une nouvelle COG

C
O
G

2
0
1
2

2
0
1
5

La nouvelle Convention d'objectifs et de gestion COG de Retraite des Mines a été signée, pour la première fois directement, entre la Caisse des Dépôts, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, le ministère délégué au Budget et la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les Mines (CANSSM). Elle engage les signataires sur les années 2012 à 2015.

Les engagements pris dans le cadre de cette COG s'articulent autour de trois orientations :

- ▶ maintenir un haut niveau de qualité de service (mise à jour des comptes de droits des actifs, liquidation des pensions dans les délais, droit à l'information...),
- ▶ veiller à maintenir l'efficacité de la gestion dans un contexte d'activité en décroissance,

- ▶ anticiper les évolutions du régime en contribuant aux travaux réalisés par les pouvoirs publics pour maintenir et accompagner la transformation du régime minier en préservant la garantie de service aux assurés.

La Convention détermine les engagements réciproques des signataires en matière d'objectifs pluriannuels de gestion et de moyens pour les mettre en oeuvre. Elle précise les indicateurs quantitatifs et qualitatifs associés à la définition des objectifs.

C'est le décret n° 2011-1034 du 30 août 2011, portant réforme du régime de sécurité sociale dans les Mines, qui prévoit la mise en place de cette nouvelle COG concernant la retraite des mineurs.

les chiffres clés 2012

309 993 retraités

19,7% résident à l'étranger

3 544

nouveaux **retraités** dans l'année

6 707

nouvelles **attributions** de retraites de réversion dans l'année

74,3 ans

âge moyen des pensionnés

79,3 ans

âge moyen des retraités bénéficiaires d'un droit dérivé

1,71 Md

d'euros de **prestations** versées

services
aux assurés

qualité
de service

accueil de
proximité

paiements

droit à
l'information

COG 2012 - 2015 orientation 1

maintenir

un haut niveau de qualité de service

“ *Garantir la sécurité
du recouvrement
des cotisations
pour l'ensemble
des risques* ”

L'art. 15-II du décret du 2 novembre 2004 a transféré la compétence du recouvrement des cotisations à la Caisse des Dépôts pour l'ensemble des risques. Retraite des Mines procède au recouvrement des cotisations et taxes associées (pour le compte de la CANSSM, de la CNAF¹ et des autorités organisatrices de transport).

L'activité de gestion de cotisations consiste, non seulement à s'assurer que celles-ci sont bien déclarées et réglées par les employeurs, mais aussi à connaître leur origine, leur quantité et les statistiques qui y sont liées. Après ventilation par risques, les cotisations sont reversées aux organismes concernés.

Le recouvrement des cotisations

Le montant des cotisations recouvré en 2012 s'établit à 44,77 millions d'euros. Ce montant est en diminution de 20,57% par rapport à 2011. Sur ce total, la part correspondant aux cotisations pour le risque vieillesse s'élève à 18 millions d'euros. Le montant des cotisations restant à recouvrer, pour tous les risques, s'établit en 2012 à 1,29 million d'euros, en diminution de 20,14% par rapport à 2011.

La décroissance des cotisations se poursuit en lien avec la diminution du nombre d'affiliés cotisant au régime minier du fait de leur activité.

Depuis la parution du décret 2010-976 du 27 août 2010, tout nouveau salarié embauché dans un organisme ou une exploitation cotisant au régime minier est affilié directement au régime général de sécurité sociale.

Au 31 décembre 2012 subsistent seulement environ 4 000 personnes cotisant au régime minier du fait de leur activité.

Les faits marquants en 2012

La sécurité de recouvrement des cotisations fait partie des engagements pris dans la COG. Pour garantir l'efficacité de cette activité et examiner les dossiers litigieux, deux nouveaux comités ont été mis en place en 2012 :

- ◆ un comité de gouvernance constitué des équipes de la direction de la gouvernance de l'Établissement de Paris et de la direction des investissements et de la comptabilité qui se réunit mensuellement. Ce comité permet de suivre et résoudre les problématiques entre la gestion, la comptabilité et le numéraire
- ◆ un comité de recouvrement des cotisations (COREC) qui se réunit une fois par semestre sous la direction de la Directrice de l'Établissement de Paris pour examiner et statuer sur les créances relatives aux cotisations et indues sur prestations. En 2012, le COREC s'est réuni les 12 juin et 11 décembre.

¹ Caisse Nationale d'Allocations Familiales

Améliorer l'information des assurés

La réglementation minière sur les retraites n'a pas été impactée par la réforme des retraites du 9 novembre 2010 et par le nouveau dispositif pour carrière longue intervenu par décret n°2012-847 du 2 juillet 2012. Cependant, une majorité des affiliés qui ont cessé leur activité pour bénéficier d'une retraite en 2012, ont également relevé d'autres régimes au cours de la carrière. Pour renseigner utilement les assurés au regard de l'ensemble de leurs périodes d'affiliation, les gestionnaires de Retraite des Mines se sont formés aux nouveaux dispositifs.

Poursuivre l'enrichissement des carrières des assurés

Chaque affilié du régime minier est titulaire d'un compte individuel retraite sur lequel sont enregistrées chaque année les informations nécessaires pour déterminer ses droits futurs à la retraite minière.

Les entreprises cotisant au régime spécial de la sécurité sociale minière, adressent en début d'exercice la déclaration annuelle de données sociales (DADS). La norme N4DS¹ n'est pas appliquée aux DADS du régime minier car les déclarations annuelles comportent des données particulières (nombre de jours travaillés au total et au fond, par exemple) utilisées dans le calcul des retraites au titre de réglementations spécifiques.

Pour permettre aux assurés d'obtenir, dans les meilleurs délais, des informations complètes sur les documents de leur carrière, le report des informations sur les comptes individuels fait l'objet d'un suivi spécifique.

En 2012, conformément à l'engagement fixé dans la Convention d'objectif et de gestion, le taux de report sur les comptes individuels était de 99,2% au 30 avril 2012.

¹ norme pour les déclarations dématérialisées des données sociales

Mieux informer les futurs retraités

La Convention d'objectifs et de gestion 2012-2015 conclue le 14 mai 2012 a bien intégré ce besoin et prévu un axe de travail «Mieux informer les futurs retraités du régime minier». Il s'est agi en particulier de faire évoluer l'offre de services et de mettre en œuvre les nouveaux dispositifs du droit à l'information retraite prévus par le GIP Info Retraite en complément des campagnes annuelles.

► Les nouveaux services concernent :

- ◆ La mise à disposition du relevé individuel de situation électronique (RISe) accessible depuis les services en ligne du portail Internet www.retraitedesmines.fr
- ◆ Une expérimentation pour réaliser les premiers «Entretien Information Retraite» en faveur des actifs âgés d'au moins 45 ans, et souhaitant obtenir une information personnalisée sur le montant des pensions auxquelles ils pourront prétendre dans les différents régimes. La première étape consiste pour l'assuré à valider les informations de son relevé individuel de situation.

« mettre en œuvre les nouveaux services du droit à l'information retraite »

L'information fournie par l'entretien information retraite peut concerner plusieurs régimes de base et complémentaires. Pour mettre en œuvre ces nouveaux services et notamment les entretiens information retraites, les gestionnaires de Retraite des Mines ont suivi une formation sur les autres réglementations de retraite et travaillent à la réalisation d'un modèle de demande d'entretien et de fiche de synthèse qui sera accessible sur le site Internet.

L'objectif est aussi de délivrer une information exhaustive sur l'ensemble des vecteurs d'information.

Ainsi, les assurés du régime minier, qu'ils soient toujours affiliés dans le régime ou anciens cotisants, disposent de nouveaux moyens pour s'informer sur leurs droits futurs.

Retraite des Mines a par ailleurs participé aux travaux conduits par le GIP Info Retraite avec les organismes de protection sociale pour analyser les pièces justificatives demandées par les différents régimes et identifier les mutualisations possibles ou les simplifications.

► L'offre de services Internet

L'espace dédié aux «actifs» sur le site Internet www.retraitedesmines.fr a reçu en moyenne 1 000 visites par mois en 2012. En 2013, a été créée la rubrique «Demander son Rise» qui permet à l'assuré d'accéder à son espace personnalisé ou de s'inscrire s'il

ne l'est pas encore. Cette nouvelle rubrique intervient en complément des informations apportées par la «Foire aux questions» et par la mise à disposition d'imprimés de demandes de prestations, d'informations pratiques ou de contact avec les services.

► L'accueil physique

Les assurés ont la possibilité de rencontrer des gestionnaires dans les accueils des sites de Paris et de Metz ainsi que dans le cadre des permanences mensuelles organisées à Freyming-Merlebach et à Forbach.

Les dates des permanences sont disponibles sur le site internet.

En 2012, Retraite des Mines a participé aux Journées internationales organisées par le régime général de sécurité sociale dans la région Alsace-Moselle en liaison avec les organismes de protection sociale des états frontaliers (Luxembourg, Allemagne, Belgique).

Ces manifestations permettent de renseigner les assurés sur leurs droits dans le cadre de l'application des règlements communautaires 883/2004 du 29 avril 2004. En 2012, Retraite des Mines a été présente sur deux Forums, à Mulhouse et à Forbach.

99,2%
comptes de droit
mis à jour

44
EIR établis
en 2012

1 136
nombre de visites en accueil
sur les sites de Paris et Metz

330
RISe demandés
en 2012



« **le contact téléphonique demeure le vecteur d'informations privilégié** »

S'orienter vers une information plus complète et personnalisée en faveur des retraités

► Le contact téléphonique

Le contact téléphonique demeure le vecteur d'informations privilégié pour les assurés et retraités du régime minier. En 2012, 70 400 appels téléphoniques ont été reçus par les équipes de Retraite des Mines. L'engagement pris sur le taux d'appels décrochés fixé dans la COG à 84% en 2012, a atteint 96,89%.

Pour obtenir ce niveau d'engagement et s'orienter vers une information plus complète, de nouveaux services ont été développés sur la plateforme d'appels téléphoniques.

Ils offrent notamment aux assurés la possibilité de recevoir directement une attestation de paiement ou le document mentionnant le montant des sommes à déclarer aux services fiscaux à partir d'un simple message vocal sur le serveur. D'autres informations sont également communiquées par message vocal pour

« **de nouveaux services développés sur la plateforme d'appels téléphoniques** »

limiter l'attente des correspondants. Il s'agit de délivrer des informations courantes concernant les démarches à effectuer pour signaler un changement de situation ou se renseigner sur le dispositif du droit à l'information.

Grâce à ces adaptations de l'outil et à la mise en place d'une supervision directe des lignes d'appels, le taux d'appels non satisfait est extrêmement réduit.

Sur la fin de l'année 2012, une enquête a été réalisée auprès d'utilisateurs du centre d'appels afin d'évaluer la satisfaction globale des utilisateurs et d'identifier leurs attentes et leurs suggestions.

Sur la quasi-totalité des réponses, la qualité de l'accueil téléphonique a été saluée par les usagers, et en particulier la disponibilité des téléconseillères, leur expertise et la qualité des réponses.

À partir des quelques points à améliorer qui ont été soulignés et notamment en

« **une qualité de l'accueil téléphonique saluée par les usagers** »

fonction des typologies de réclamations, des pistes d'amélioration seront conduites en 2013.

► **Les réponses aux courriers**

En 2012, Retraite des Mines a reçu 92 427 correspondances émanant des assurés du régime minier ou de leurs ayant droit sollicitant un complément d'information. Conformément aux engagements pris dans la Convention d'objectifs et de gestion 84,5%, des courriers ont obtenu une réponse dans un délai de 15 jours.

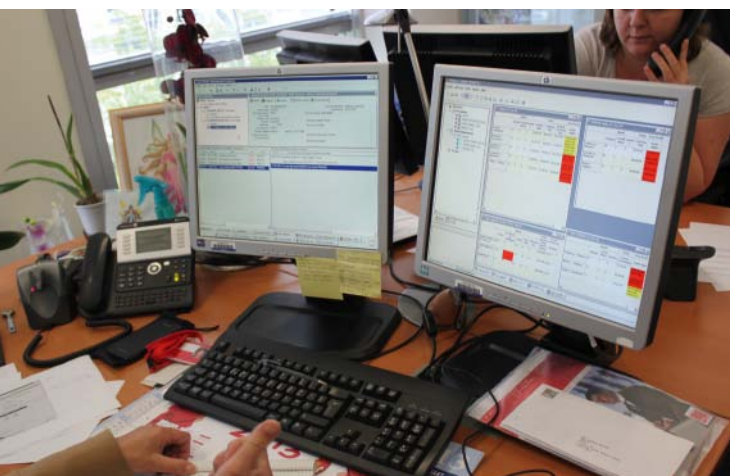
Sur 2013, des outils seront développés et des dispositions prises pour mesurer les délais de traitement des courriels et anticiper les réclamations des assurés en identifiant mieux les typologies.

70 400
appels téléphoniques
reçus

92 427
Correspondances
réceptionnées

96,9%
d'appels
téléphoniques décrochés

84,5%
de réponses aux correspondances
générales en moins de 15 jours calendaires



Dans le cadre de la COG 2012-2015, les services de Retraite des Mines se sont engagés à effectuer une analyse régulière et approfondie des réclamations pour proposer des améliorations de service.

Développer une politique de gestion des réclamations

Les outils mis en place permettent de mieux connaître les attentes des assurés et retraités et de présenter une offre de services adaptée à leur demande.

Ainsi, il a été identifié que 22% des appels téléphoniques concernaient les réclamations et les paiements, ou portaient sur des besoins d'explications complémentaires sur les montants ou les dates de versement.

En 2013, ces sujets feront l'objet d'une vigilance particulière avec des propositions de solutions pour augmenter l'efficacité des activités et améliorer l'information délivrée en cas de changement de situation.

« mieux connaître *les attentes des retraités* »



Assurer le paiement des prestations »

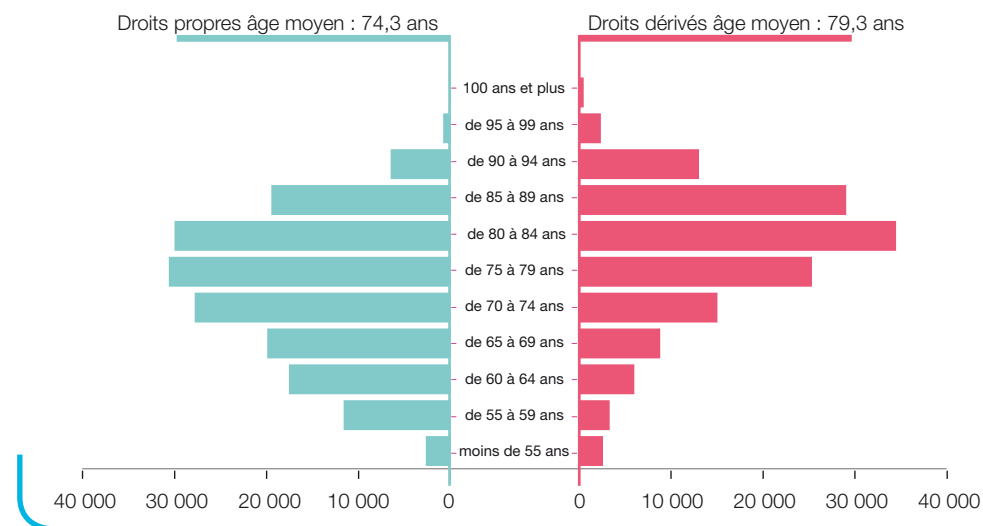
Les retraités et les prestations servies

L'effectif total des retraités a diminué de 3,26%. Au 31 décembre 2012, on dénombre 309 993 bénéficiaires d'une prestation minière.

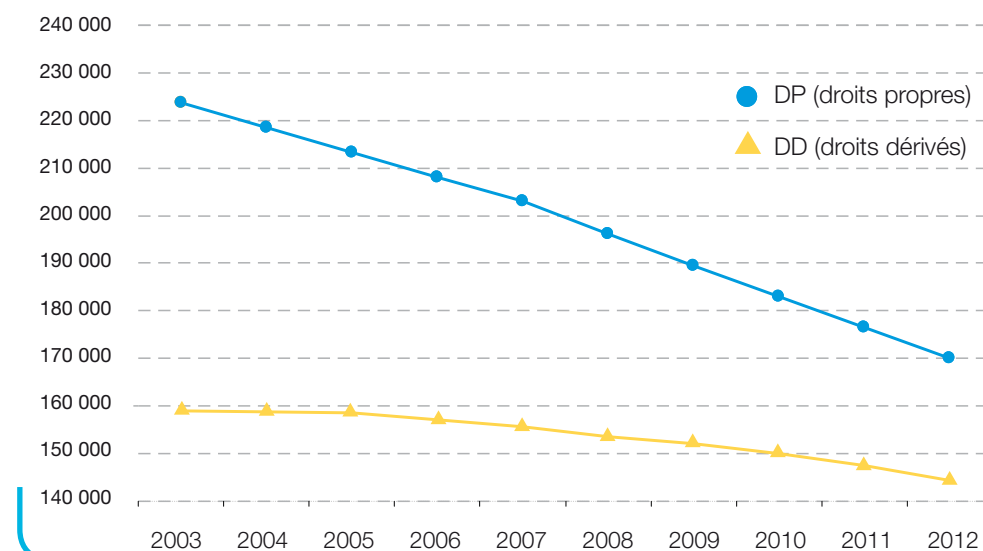
La diminution la plus importante concerne les titulaires d'une pension d'invalidité qui ne représentent plus au 31 décembre 2012 que 314 personnes. L'âge moyen des retraités est de 74,3 ans pour les bénéficiaires de pensions de vieillesse et 79,3 ans pour les titulaires de pensions de réversion.

Les retraités âgés de 100 ans et plus représentent 0,07% des titulaires d'une pension personnelle et 0,36% des bénéficiaires d'un avantage de droit dérivé.

Pyramide des âges des retraités du Régime minier (31/12/2012)



Évolution de l'effectif moyen des retraités





Aux avantages principaux perçus (pensions personnelles de vieillesse ou d'invalidité et pensions de réversion) peuvent s'ajouter des majorations de pensions prévues par la réglementation minière.

◆ L'allocation pour enfant à charge versée aux retraités du régime minier résidant en France et ayant des enfants à charge. Cette allocation concerne 4 359 bénéficiaires pour 6 191 enfants à charge âgés de moins de 20 ans.

Chaque année, un contrôle des droits est réalisé afin de vérifier si les enfants âgés de 16 ans et plus continuent à satisfaire aux conditions de services en poursuivant leur scolarité.

◆ La majoration pour conjoint à charge. Cet avantage, supprimé par la réforme du 9 novembre 2010 dans le régime général, continue à être

servi dans le cadre de la réglementation minière. 27 510 retraités dont l'épouse a atteint l'âge de 65 ans en bénéficient. Le montant de cet avantage est soumis à des règles de non cumul et est donc diminué du montant des avantages personnels auxquels l'épouse peut prétendre lorsqu'elle a travaillé.

◆ L'allocation de solidarité pour personnes âgées et l'allocation supplémentaire invalidité qui sont servies sous conditions de ressources à 126 retraités dès lors qu'ils n'ont pas relevé d'un autre régime de sécurité sociale prioritaire pour leur verser ce minimum vieillesse ou invalidité.

Pour l'attribution de ces majorations de pension, Retraite des Mines a besoin de connaître la nature et le montant des avantages versés par les autres régimes.

Grâce à l'utilisation du répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS) prévu à l'article L.114-12-1 du code de la Sécurité sociale, les demandes d'information auprès des retraités sont désormais plus limitées, ce qui concourt à une simplification des démarches et à une meilleure qualité de suivi.



Les cotisations sociales

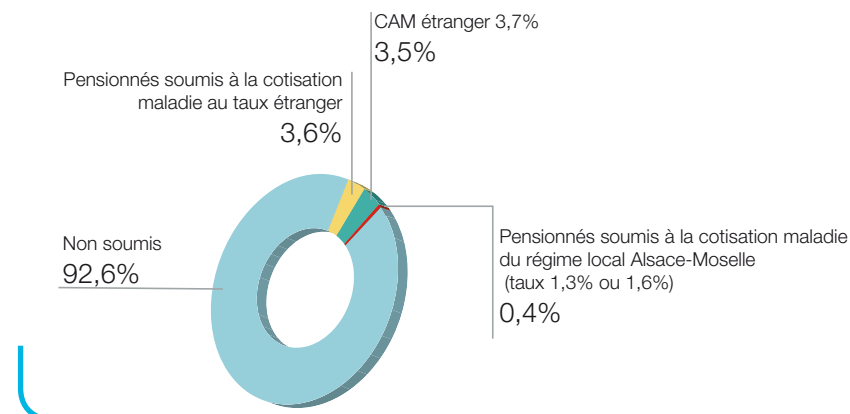
Chaque année, Retraite des Mines, reçoit de la Direction Générale des Finances Publiques les fichiers l'informant de la situation des retraités au regard de l'impôt sur le revenu.

Ces informations sur la situation fiscale permettent de réajuster l'assujettissement ou l'exonération aux différentes cotisations sociales.

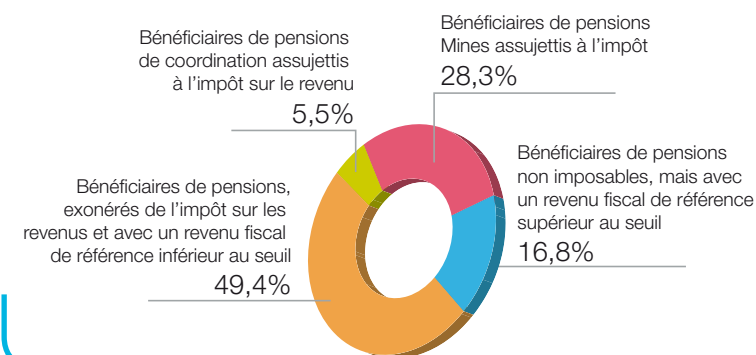
Les prestations versées par Retraite des Mines sont soumises à des prélèvements obligatoires

- ◆ Cotisation d'assurance maladie (CAM), (cotisation maladie sur pension minière, cotisation maladie étranger, cotisation maladie du régime local d'Alsace-Moselle)
 - ◆ Contribution Sociale Généralisée (CSG)
 - ◆ Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)
 - ◆ Contribution additionnelle de solidarité sur l'autonomie (à partir du 1^{er} avril 2013).
- Des prélèvements conditionnés par une adhésion à un système facultatif (forfait hospitalier, prestations complémentaires, cotisation volontaire des français résidant à l'étranger) peuvent être également retenus.

Situation des retraités vis-à-vis des cotisations maladie spécifiques



Situation des retraités au regard des cotisations sociales



Taux des précomptes au 1^{er} janvier 2012

	Domicile en France			Domicile à l'étranger
	Non imposable revenu fiscal de référence		Imposable	
	Inférieur ou égal à la limite	Supérieur à la limite		
C.A.M. - Pensions minières	0%	0%	0,5%	3,7% ⁽¹⁾
C.A.M. - Pensions coordination	0%	0%	0%	3,2% ⁽¹⁾
C.S.G.	0%	3,8%	6,6% ⁽²⁾	0%
C.R.D.S.	0%	0,5%	0,5%	0%

(1) si les soins de santé sont à la charge de la France

(2) 4,2% déductible du revenu imposable

Les paiements

Les retraités résidant en France sont payés par virement sur un compte bancaire dans la norme de paiement SEPA (Single Euro Payments Area).

Pour les retraités résidant à l'étranger, les paiements sont acheminés par la caisse fédérale du Crédit Mutuel à Strasbourg qui assure la liaison avec les banques locales.

De nombreux retraités ont choisi le virement de leur retraite sur un compte ouvert dans leur pays de résidence. Des dispositions ont été prises dans les services de gestion pour favoriser ce mode de paiement qui limite les incidents et permet d'assurer une continuité de ressources aux bénéficiaires. Des points réguliers sont effectués avec le Crédit Mutuel pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations de paiements internationaux.

Suite à une réunion du 3 juillet 2012, il a été décidé de réaliser une nouvelle campagne de domiciliation bancaire auprès des retraités résidant en Algérie qui étaient toujours payés par mandat postal.

Le changement du circuit de paiement a concerné 2 519 retraités, cette solution a amélioré les circuits des paiements et limité les coûts d'acheminement plus onéreux par mandat.

Les impayés

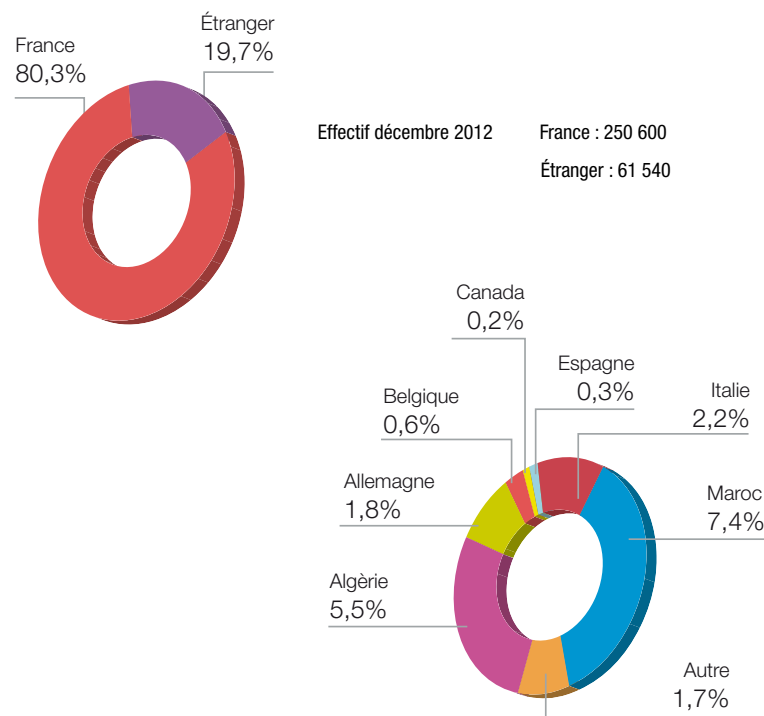
En 2012, les retours de sommes impayées ont représenté 0,18% des 3,7 millions de paiements effectués aux retraités.

Ces sommes peuvent être récédées en raison du décès du retraité ou bien si elles sont liées à des incidents de paiement. En cas de difficulté d'acheminement du paiement, une enquête est effectuée afin d'obtenir de nouvelles coordonnées de paiement.

Ces problèmes concernent essentiellement les retraites versées aux 61 540 retraités résidant à l'étranger. En 2012, il s'agit plus particulièrement des bénéficiaires de prestations résidant aux États-Unis, au Maroc et en Algérie mais aussi en Italie et en Espagne avec les fusions d'établissements bancaires.

« **une norme européenne pour les paiements** »

Répartition par zone géographique des pensionnés



« **améliorer le circuit des paiements** »

Tableau des paiements France et Pays étrangers en 2012

Mois	Paiements sur la France		Paiements sur l'Étranger		TOTAUX	
	Nombre	Montant (en euros)	Nombre	Montant (en euros)	Nombre total de paiements	Montant total (en euros)
Janvier	261 119	129 957 183,05	54 808	8 331 535,06	315 927	138 288 718,11
Février	260 224	129 079 735,06	54 675	8 153 444,88	314 899	137 233 179,94
Mars	259 568	128 928 704,03	54 925	8 542 812,56	314 493	137 471 516,59
Avril	260 617	128 194 294,63	55 008	8 602 283,72	315 625	136 796 578,35
Mai	257 372	131 537 165,10	54 772	8 514 488,04	312 144	140 051 653,14
Juin	257 094	130 357 540,07	55 103	8 797 519,85	312 197	139 155 059,92
Juillet	256 493	129 880 577,08	55 176	8 732 464,65	311 669	138 613 041,73
Août	255 648	129 519 353,92	54 788	8 599 549,16	310 436	138 118 903,08
Septembre	255 029	129 385 494,06	54 995	8 660 273,76	310 024	138 045 767,82
Octobre	254 422	129 024 618,63	54 533	8 494 842,14	308 955	137 519 460,77
Novembre	253 577	128 332 403,23	54 494	8 467 546,77	308 071	136 799 950,00
Décembre	257 433	128 542 960,90	56 304	8 595 868,02	313 737	137 138 828,92
Totaux	3 088 596	1 552 740 029,76	659 581	102 492 628,61	3 748 177	1 655 232 658,37

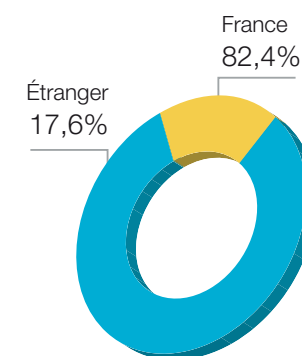
En 2012, 3 088 596 paiements ont été réalisés à ce titre en France pour environ 1,55 Milliard d'euros et 659 581 paiements émis à destination de l'étranger pour environ 0,10 Milliard d'Euros.

Au total, 3 748 177 paiements de prestations ont été effectués en 2012 pour 1,65 milliards d'Euros. 93,2% ont été réalisés en France.

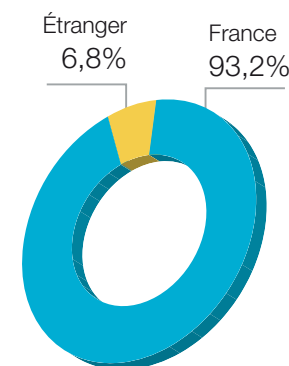
¹ Une partie des retraités résidant dans un pays étranger, perçoit sa retraite par virement sur un compte ouvert dans une banque française.

² Les carrières minières des assurés résidant à l'étranger sont moins longues que celles des retraités résidant en France, et le montant moyen de la pension, est moins élevé.

Répartition des paiements France/Étranger¹ (en nombre)



Répartition des paiements France/Étranger² (en montant)



Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2012-2015, un niveau de performance ambitieux a été fixé concernant la garantie d'une continuité de leurs ressources au profit des nouveaux bénéficiaires. Des dispositions sont prises dans les services de l'Établissement de Paris de la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts pour respecter cet engagement.

Garantir une continuité des ressources aux nouveaux bénéficiaires

Sur l'année 2012, 10 251 nouvelles liquidations de pensions ont été réalisées, dont 3 544 au profit de bénéficiaires de droit personnel et 6 707 pour des nouveaux titulaires de pensions de réversion.

Le premier versement de prestations est intervenu dans le mois qui a suivi l'ouverture des droits pour :

- ◆ 99,22% des nouveaux bénéficiaires d'une pension personnelle résidant en France
- ◆ 99,55% des conjoints survivants nouvellement titulaires d'une pension de réversion.

Le délai d'instruction des demandes de prestations était de 13,7 jours, soit en-deça du seuil prévu dans la Convention d'objectifs et de gestion.

99,2%
d'attributions de droits propres mis en paiement dans le délai requis

99,6%
d'attribution de droits dérivés mis en paiement dans le délai requis

13,7 jours
de délai d'instruction des demandes de prestation

Garantir la mise en œuvre de la revalorisation des retraites prévue par le décret du 30 août 2011

En 2011, est intervenu le premier rattrapage sur les pensions minières calculées sur 120 trimestres et en faveur des retraités dont la date d'effet des droits est intervenue avant le 1^{er} janvier 1995. Chaque année, à la date du 1^{er} avril, une majoration supplémentaire de 0,5% est intégrée à la revalorisation annuelle des pensions. Pour 2012, cette mesure a été mise en œuvre sans délai grâce aux outils de gestion, et a concerné 85 473 retraités. Le dernier relèvement interviendra au 1^{er} avril 2015.



Garantir l'exactitude des prestations attribuées et le paiement de bon droit»

Le contrôle des risques, rattaché à la direction du pilotage de l'Établissement de Paris, est chargé de décliner la politique de maîtrise des risques de la direction des retraites et de la solidarité au sein de l'Établissement de Paris.

Il élabore et révisé, annuellement, la cartographie des risques de l'ensemble des processus opérationnels de l'Établissement de Paris.

Il veille à la bonne exécution du contrat d'objectif de contrôles défini pour l'année, établit le plan de contrôle annuel qui regroupe les actions de contrôle de premier niveau, a priori et a posteriori, ainsi que de second niveau, qui sont des contrôles ciblés. Il coordonne, enfin, l'ensemble du dispositif de lutte anti-fraude.

L'ensemble du dispositif et les résultats obtenus sont présentés et validés au comité des risques de l'Établissement qui se réunit semestriellement.

► Plan de **contrôle** annuel

Le plan de contrôle annuel de l'Établissement de Paris s'inscrit dans le module de contrôle permanent de PRISM¹, en tant que plan de contrôle de premier niveau. Il regroupe l'ensemble des actions de contrôle réalisées par les différents acteurs qui participent à sa mise en œuvre : gestionnaires, contrôleurs, contrôle des risques.

Ainsi, trois strates se superposent et contribuent à assurer la couverture de l'activité réalisée dans les processus métiers :

- ◆ Contrôle a priori, généralement exhaustif, des actes de gestion majeurs, réalisé dans les gestions au titre de la supervision

- ◆ Contrôle a posteriori, fondé sur un échantillonnage statistiquement représentatif, réalisé par le département des contrôles

- ◆ Contrôles ciblés réalisés par le contrôle des risques à partir d'outils d'analyse de données recherchant des atypies pouvant révéler des erreurs ou des fraudes.

► **Résultats 2012** pour le contrôle à posteriori

Les contrôles sont réalisés sur les actes de gestion correspondant au processus d'attribution et de révision des prestations. Ces opérations permettent de veiller à la qualité du service rendu et de détecter les compléments d'information ou de formation à réaliser auprès des gestionnaires sur les évolutions réglementaires ou la maîtrise de nouveaux outils.

¹ Pilotage & Risk Management



« des réunions trimestrielles de conformité juridique »

En 2012, 1 080 contrôles ont été exercés sur 10 490 actes, représentant un taux de contrôle de 10,30%.

27 anomalies à incidence financière ont été relevées, représentant un taux d'erreurs à incidence financière de 2,50%. Le taux attendu pour 2012 dans la Convention d'objectifs et de gestion s'élève à 3,5%.

Le montant de l'incidence financière s'est élevé à 8 325 €, ce qui représente un taux d'incidence financière de 0,304%.

Les faits marquants en 2012

La direction de la gouvernance et du juridique et la direction des gestions de l'Établissement de Paris ont institué en 2012 des réunions trimestrielles de conformité juridique. Lors de ces rencontres, sont restituées par les services juridiques les décisions de la commission de recours amiable et des contentieux examinés par les juridictions de la Sécurité sociale.

Un point est également effectué concernant les nouveaux textes pouvant impacter les procédures d'instruction et les calculs des prestations versées aux assurés du régime.

En 2012, on peut citer :

- ◆ les évolutions de la convention franco-marocaine pour la liquidation des pensions de réversion d'assurés ayant plusieurs conjoints survivants à la date du décès
- ◆ les nouvelles dispositions concernant le départ à la retraite à 60 ans (en vertu du décret du 2 juillet 2012). Les réunions de conformité juridique permettent également de statuer sur des cas complexes ou de traiter des situations particulières. Grâce aux dispositifs mis en place pour garantir une bonne application des textes et à l'ajout de contrôles sur la saisie des données des pensions dans le système d'information, les résultats sur le nombre d'incidences financières sur les dossiers liquidés est en deçà du taux prévu dans la Convention d'objectifs et de gestion puisqu'il se situe à 2,50% pour 2012.

Développer la lutte contre la fraude

► Dispositif anti-fraude

Pour conforter la performance opérationnelle et la sécurité, Retraite des Mines développe des actions dans le cadre du dispositif de lutte contre la fraude

Ce dispositif regroupe trois types d'actions

- ◆ Actions de contrôle exercées par les services de gestion : examen des pièces reçues, examen et analyse des incidents de gestion (plis non distribués (PND), impayés, informations de décès, consultation des portails EOPPS¹ ou RNCPS²)
- ◆ Contrôles annuels d'existence ou de droits : contrôles d'existence des résidents à l'étranger, des conjoints de titulaires de majoration conjoint, contrôles de droit (poursuite de la scolarité) sur pensions d'orphelins ou les prestations d'allocations pour enfant à charge
- ◆ Contrôles ciblés de second niveau : ciblage de populations à risque à partir d'analyses de données, rapproche-

ment avec des données externes (DGFIP, CANSSM, FICOBA³, CNAVTS⁴), suivi des incidents de paiement (impayés) ou d'adressage (PND).

► Résultats 2012 sur les contrôles annuels

Le contrôle d'existence des résidents à l'étranger a été réalisé en 2012 en 2 lots, et a concerné au total 13 925 pensionnés sur une population totale de 61 540, soit un taux de contrôle de 22,39%.

- ◆ L'absence de réponse au contrôle est sanctionnée à l'issue d'un courrier de rappel par la suspension des prestations servies,
- ◆ Le taux de suspension pour non-réponse est mesuré sur la base des pensions restant suspendues au bout de 3 mois.

¹ espace des organismes partenaires de la protection sociale

² registre national commun des prestations sociales

³ fichier des comptes bancaires et assimilés

⁴ Caisse nationale de l'assurance vieillesse des travailleurs salariés

Contrôle d'existence 2012	Absences de réponse au contrôle	
	Pays	Nombre
Algérie	177	37 149
Allemagne	27	6 045
Argentine	5	326
Australie	2	745
Belgique	5	538
Canada	5	491
Espagne	9	1 451
États Unis Amérique	4	736
Israël	1	37
Italie	26	7 076
Luxembourg	2	314
Maroc	213	68 553
Pays Bas	1	162
Pologne	19	4 337
République Tchèque	1	227
Royaume Uni	1	62
Suisse	2	375
Tunisie	1	476
Uruguay	1	1 087
Total	502	130 187

502 pensions ont fait l'objet d'une suspension de paiement représentant un évitement annuel de 1 562 249 € (en 2012)

► Réalisation des **Contrôles de second niveau**

◆ Recherche de décès non signalés

Pour 2012, les opérations suivantes ont été menées et ont produit les résultats suivants :

◆ Identification des personnes résidant en France et non identifiées dans les échanges portant sur la communication des données fiscales

◆ Rapprochement avec les dossiers maladie pour les personnes affiliées au régime minier percevant une retraite et n'ayant pas bénéficié de prise en charge maladie sur les 2 dernières années.

Sur un échantillon de 87 personnes restituées après analyse, 3 décès non connus ont été détectés. 8 personnes n'étaient plus résidants en France et 10 non pas répondu aux enquêtes complémentaires réalisées.

◆ Détection des situations familiales incorrectes

Le contrôle a porté sur les bénéficiaires de majoration pour conjoint

à charge à partir d'une analyse des événements familiaux (décès) communiqués par la DGFIP 15 décès de conjoint non signalés et survenus en 2011 ont été détectés.

◆ Détections des conditions de ressources non satisfaites

La vérification a porté sur la situation des titulaires de prestations sous condition de ressources. Le rapprochement avec les données fiscales permet de contrôler les situations d'exonération des cotisations. Une suppression d'allocation solidarité pour personne âgée (ASPA) en raison de ressources supérieures au plafond a été effectuée.

Ces contrôles sont également prévus dans les engagements d'objectifs et de gestion 2012-2015.

Il s'agit de détecter, par des analyses et rapprochements de données, les décès non signalés, les situations familiales ou de déclaration de ressources incorrectes.



1
cas de dépôts
de plainte sur 2012

3 000 euros
enregistrés en
tant que fraude

frais de
gestion

procédure

qualité
de service

charges

maîtrise
des dépenses

ressources

pilotage

emploi
formation

COG 2012 - 2015 orientation 2

améliorer

l'efficienne de la gestion et anticiper
les évolutions du régime des mines

« *Faire évoluer les
frais de gestion
avec l'évolution
de l'activité* »

Dans la cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2012-2015, des engagements ont été pris pour mettre en cohérence les frais de gestion avec l'évolution des bénéficiaires. Retraite des Mines veille au respect de cet enjeu en mettant en adéquation les ressources avec les charges d'activité sur les différents processus, et en maintenant les compétences nécessaires pour garantir la qualité du service et la continuité de l'activité.

Répartition des activités entre les services de gestion

Une réorganisation des activités opérée en 2011 entre les sites de Paris et Metz a permis un meilleur équilibre de la répartition d'activité et une diminution des coûts par un redéploiement des collaborateurs parisiens sur de nouvelles gestions.

À partir du 1^{er} janvier 2012, les services de Metz ont pris en charge la gestion des changements d'adresse et de domiciliation bancaire pour les retraites minières et les nouvelles liquidations des prestations au titre de règlement communautaire 883-2004. Pour faciliter les transferts d'informations entre les sites de Paris et Metz et favoriser le partage des bonnes pratiques ou procéder à des réajustements en fonction des pics d'activité, des réunions sont organisées par visioconférence tous les mois entre les gestionnaires. Le tableau de bord mensuel produit par la direction du pilotage de l'Établissement de Paris sur les processus de gestion fournit les informations utiles pour opérer ces réajustements.

Anticiper les évolutions

Pour simplifier les demandes des assurés et renforcer les moyens de contrôle, Retraite des Mines utilise les informations du répertoire national de protection sociale (RNCPS)

et a participé au projet sur la mise en œuvre du répertoire ainsi qu'aux réunions d'information qui se sont déroulées en 2012 sur son utilisation.

Les services de Retraite des Mines sont présents sur les différents projets de place pour pouvoir adapter sans difficulté les procédures et traitements des dossiers lorsque les nouveaux outils seront en place. En 2012, Retraite des Mines a ainsi été présente sur les travaux menés pour réaliser l'expression des besoins du futur RGCU (Répertoire général de carrière unique) prévu par la loi du 9 novembre 2010, ainsi que sur le projet EESSI¹ qui remplacera à terme les formulaires européens échangés dans le cadre des instructions de pension au titre des règlements européens, par des flux dématérialisés.

¹ Échanges électroniques d'informations sur la sécurité sociale

« Développer une politique de reconversion de l'activité »



La formation au cœur de la politique de l'emploi

En 2012, l'accompagnement des collaborateurs et des managers dans l'évolution des métiers, a été un axe fort de la gestion des ressources humaines, avec comme objectifs essentiels de développer l'adéquation entre les compétences des gestionnaires et les nouveaux besoins liés à l'évolution de leur métier.

Ainsi, le développement du droit à l'information a nécessité un plan de formation spécifique pour les équipes dédiées à cette activité, visant à accroître leur connaissance des réglementations des différents fonds de retraite.

D'autres actions de formation ont été réalisées afin de répondre aux enjeux de qualité

de service et d'efficience prévus dans la Convention d'objectifs et de gestion.

Il s'agit notamment de :

- ◆ l'accompagnement des collaborateurs lors des projets d'adaptation dans l'organisation
- ◆ la mise en œuvre des formations sur le développement des nouveaux outils déployés, notamment dans le cadre de l'accueil téléphonique
- ◆ la sensibilisation des équipes face aux risques opérationnels et à la qualité.

Ces accompagnements s'inscrivent pleinement dans la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans laquelle s'est engagé l'Établissement de Paris.

Développement durable

► Dématérialisation des documents

Depuis 2009, les demandes de prestations et de majorations qui parviennent à Retraite des Mines font l'objet d'une dématérialisation à leur arrivée et parviennent ainsi sur le poste du gestionnaire qui va en assurer le traitement.

En 2012, le dispositif de numérisation «amont» a été étendu à d'autres types de correspondances.

- ◆ les courriers adressés aux retraités dans le cadre des contrôles de droit
- ◆ la campagne de domiciliation bancaire en Algérie
- ◆ les enquêtes de demandes d'avis d'imposition adressées aux retraités qui n'ont pas été identifiés par la Direction Générale des Finances Publiques.

Cette solution limite la circulation des courriers et permet d'optimiser le traitement en facilitant notamment la répartition entre Paris et Metz.

Parallèlement, la numérisation des dossiers archivés s'est poursuivie. En 2012, 2 612 305 feuillets ont été numérisés ce qui correspond à un volume de 121 765 dossiers.

1 004
nombre de mètres linéaires
d'archivage libérés

11,2m²
ratio de surface utile par
effectif moyen

frais de
gestion

aide à la
décision

conseils

partenaires

échanges

informer

administrateurs

COG 2012 - 2015 orientation 3

poursuivre

la diffusion des informations
auprès du Conseil d'administration
et renforcer les partenariats pour
mieux servir les assurés



77, avenue de Ségur PARIS

(siège de la Caisse Autonome Nationale - CANSSM)

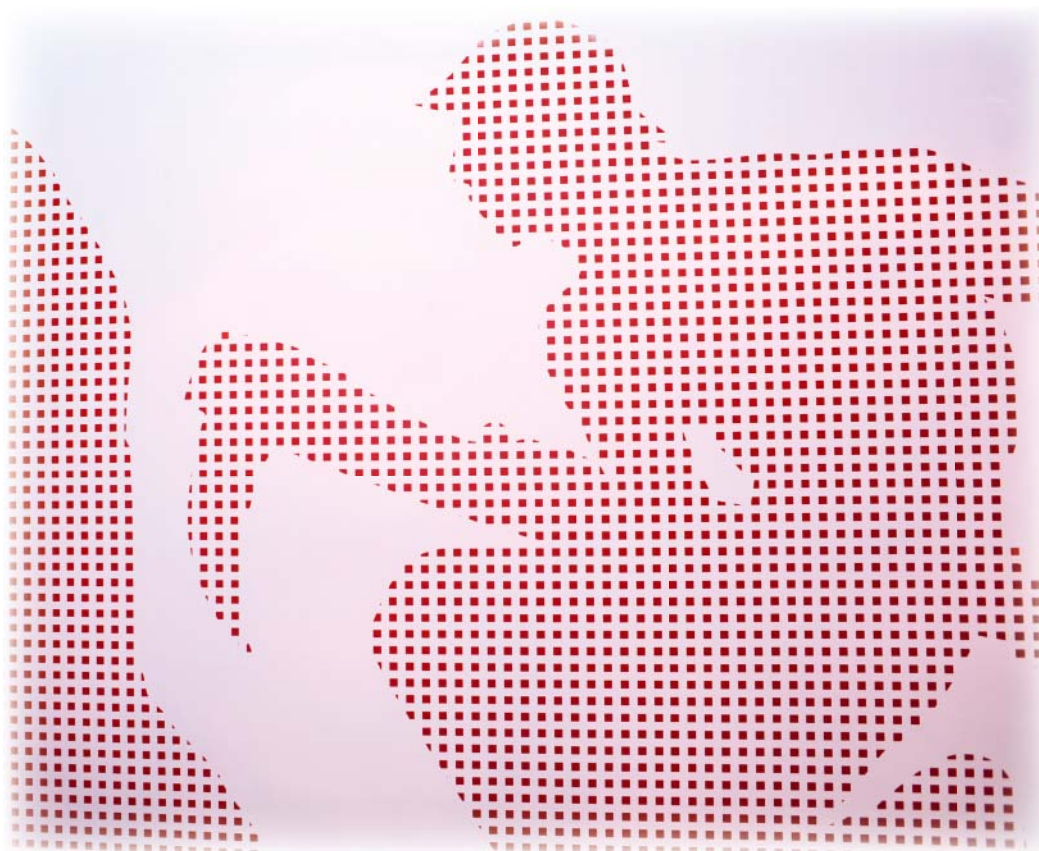
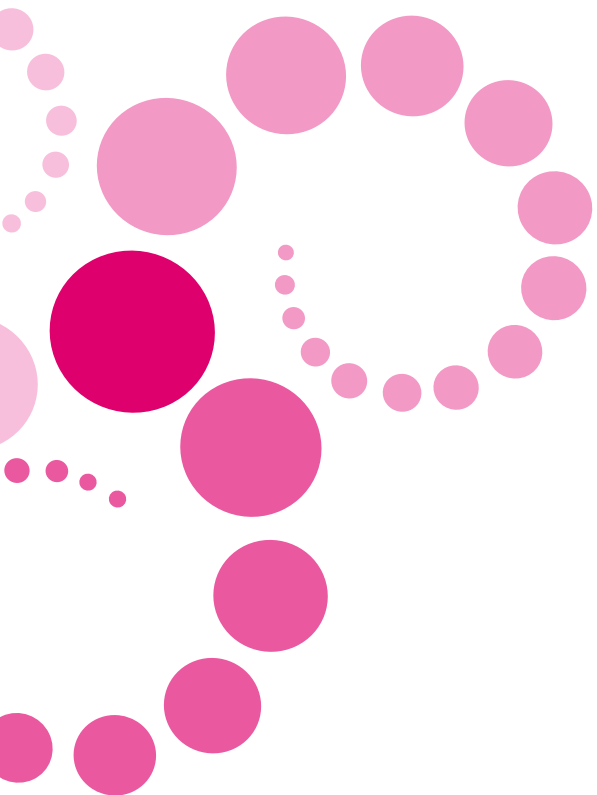


21, avenue Foch METZ
Site de Metz



2, avenue Pierre Mendès-France PARIS
(siège de l'Établissement de Paris - Retraite des Mines)

la direction de Retraite des Mines



Mosaïque du hall d'accueil
du 2, avenue Pierre Mendès-France PARIS
(siège de l'Établissement de Paris - Retraite des Mines)

Marie-José Chazelles

Directrice de l'Établissement de Paris de la direction des retraites et de la solidarité par intérim

Direction des gestions

Direction de la gouvernance et du juridique

Direction des ressources humaines et des moyens opérationnels

Direction du pilotage

Direction du site de Metz

Marie-José Chazelles

Gestion retraites
Gestion des actifs
Gestion clients

Xavier Pillot

Philippe Goutas
directeur adjoint
Juridique
Recouvrement

Laurent Meillaud

Études et projets
Ressources humaines
Moyens opérationnels

Ludovic Mercier

Contrôle des risques
MOA
Budget / Contrôle de gestion

Brigitte Wahlen

Gestion mines
Moyens opérationnels
Activités pour compte de tiers

Appui de la direction des retraites et de la solidarité

Direction de la Communication Pascal Roubach

Direction des Investissements et de la Comptabilité Virginie Chapron-du Jeu

Direction des Systèmes d'Information Jean-François Berthier

l'organisation de la gouvernance



Le Conseil d'administration de Caisse autonome nationale

La Caisse autonome nationale (CANSSM) est dotée d'un Conseil d'administration de 31 membres présidé par Alain Vasselle

- 8 membres représentant les exploitants et anciens exploitants
- 2 membres représentant la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

les membres du Conseil

Président

Alain Vasselle

Vice-Présidents

Jean-Marie SPAETH
Marie BONNET
Salvatore DI ROSA
Hubert JUNG

Administrateurs représentant les affiliés

Titulaires

Richard CAUDY (CGT)
Bernard COSTE (CGT)

Raymond FRACKOWIAK (CGT)
Louis LOSSON (CFDT)
Bruno FAUCHON (CFDT)
Salvatore DI ROSA (CFDT)
Dominique DIAGO (CGT/FO)
Hubert JUNG (CGT/FO)
Jean-Pierre DAMM (CGT/FO)
Eric GROH (CFTC)
Gilbert LECHARDEUR (CFTC)
Georges PINA (CFTC)
Alain CUVILLIER (CFE/CGC)
Francis CAYEN (CFE/CGC)
Daniel GOSSET (CFE/CGC)

Suppléants

Jean-Paul BOYER (CGT)
Michel EIDENSCHENCK (CGT)
Hervé SABBA (CGT)
Roger SAUER (CFDT)
Ali ZOUACHE (CFDT)
Norbert TANIUKIEWICZ (CFDT)
Marie-Paule MATHON (CGT/FO)

- 5 personnalités qualifiées désignées, conjointement, par le ministre chargé de la Sécurité sociale et le ministre du Budget
- 15 membres représentant les affiliés désignés en nombre égal par les organisations syndicales.

Participent, également, aux travaux du Conseil d'administration deux Commissaires du gouvernement et un représentant du ministère chargé des Mines.

Serge RAGUENET (CGT/FO)
 Jean-François HOCHARD (CGT/FO)
 Kurt SCHIRLE (CFTC)
 Serge BOULINGUEZ (CFTC)
 Robert JUTKOWIAK (CFTC)
 Jean-Michel CHOTIN (CFE/CGC)
 Pierre KORPAL (CFE/CGC)
 Roger COLONEL (CFE/CGC)

Administrateurs représentant les exploitants et anciens exploitants

Titulaires

Jean-Marie SPAETH
 Marie BONNET
 Jean-Marc BELORGEY
 Léon VALIN
 Eric SZYMCZAK
 Christian ROUGIER
 Sylvain DUDA
 Julien PERLAT

Suppléants

Joëlle ASSET
 Valérie DUPUIS
 Gilbert GUYOT
 Anne-Laure CABOCEL
 Serge SPROCQ
 Jean-François POUESSEL
 Claude PERUSSEL
 Ginette ARNOLD

Personnalités qualifiées

Mohamed ABDELATIF
 Jacques LAGRAVE
 Thierry PATOU
 Jean-Dominique TORTUYAUX

Administrateurs représentants de la CNAMTS

Titulaires

Michel REGEREAU
 Jean-Marc BILQUEZ

Suppléants

Jean-Marc LAMERE
 Christiane BASSET

Commissaires du Gouvernement

Titulaires

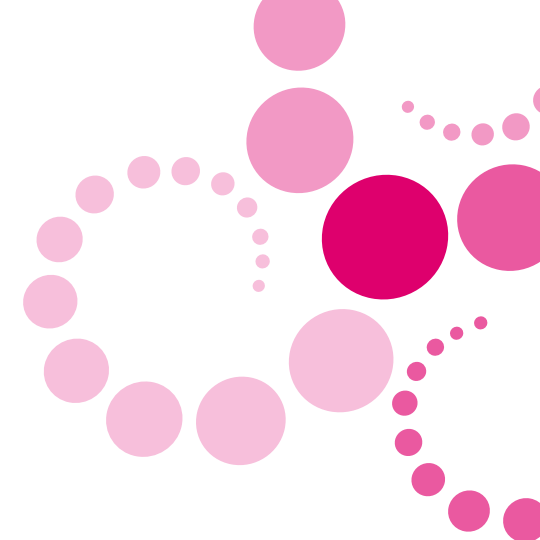
Laurent GALLET (DSS)
 Sébastien COLLIAT (Budget)

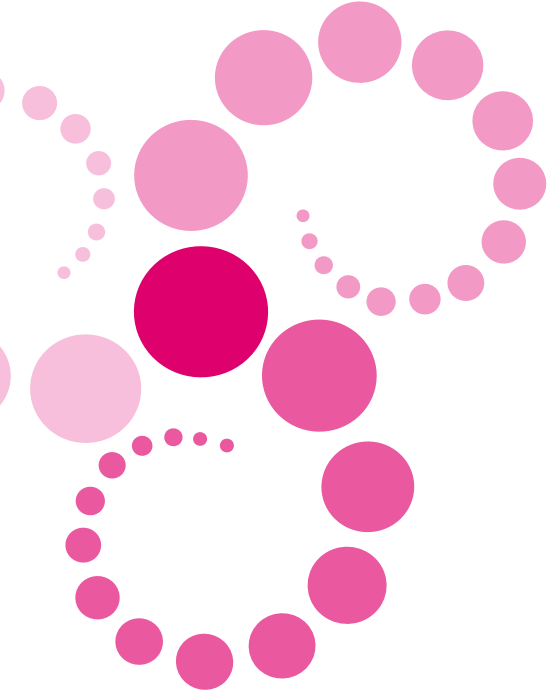
Suppléants

Maurice ALLARD (DSS)
 Michel BARNOUD (Budget)

Représentant du Ministère chargé des Mines

Catherine AUFFRET (Énergie)





Le fonctionnement du Conseil d'administration

Le renouvellement du Conseil d'administration de la Caisse autonome nationale est intervenu le 3 janvier 2012.

Le Conseil d'administration de la Caisse autonome nationale détermine, sur la base des propositions préparées par le directeur général de la Caisse en vue de leur approbation :

- les orientations relatives à la mise en œuvre de la politique de santé ainsi qu'à l'organisation du système de soins et au bon usage de la prévention et des soins,

la commission de gestion

Président

Eric GROH

Vice-Président

Dominique DIAGO

Administrateurs représentant les affiliés

Titulaires

Eric GROH
Dominique DIAGO

Alain CUVILLIER
Michel EIDENSCHENCK
Bruno FAUCHON

Suppléants

Georges PINA
Marie-Paule MATHON
Francis CAYEN
Richard CAUDY
Salvatore DI ROSA

Administrateurs représentant les exploitants

Titulaires

Sylvain DUDA
Serge SPROCQ
Claude PERUSSEL
Léon VALIN
Eric SZYMCZAK

- les orientations de la politique de gestion du risque et les objectifs prévus pour sa mise en œuvre
- les budgets nationaux de gestion et d'intervention.

Conformément aux dispositions de l'article R 114-6-1 du code de la Sécurité Sociale, le Conseil d'administration approuve, sauf vote contraire à la majorité des deux tiers des membres, les comptes annuels et les comptes combinés, après examen par la commission de gestion et sur présentation du Directeur et de l'Agent comptable.

En complément du Conseil d'administration, il existe, notamment, une commission de gestion qui a compétence pour déterminer, sur

proposition du directeur général de la CANSSM et en vue de leur présentation au Conseil d'administration, les orientations :

- de la Convention d'objectifs et de gestion (COG)
- des budgets nationaux de gestion (FNGA¹, FNASS², FNPPS³).

La commission assure, en outre, le suivi de la COG et des opérations liées à la réforme du régime minier.

¹ Fonds national de gestion administrative

² Fonds national d'action sanitaire et sociale

³ Fonds national de prévention et de promotion de la santé

Suppléants

Jean-Marc BELORGEY
Julien PERLAT
Christian ROUGIER
Joëlle ASSET
Gilbert GUYOT

Administrateurs représentants de la CNAMTS

Titulaires

Michel REGEREAU

Suppléants

Jean-Marc LAMERE

Personnalités qualifiées

Suppléants

Jacques LAGRAVE



Fresque réalisée en 1949 par J TERLES, ancien mineur, pour la salle du Conseil d'administration de la CANSSM

« Poursuivre la diffusion des informations auprès du Conseil d'administration »»

COG 2012-2015

Dans le respect de la COG Retraite des Mines 2012 – 2015, l'équipe de direction de l'Établissement de Paris de la direction des retraites et de la solidarité a rapporté, régulièrement, en 2012, devant les instances du régime concernant la gestion opérationnelle de Retraite des Mines.

Conseils d'administration

- ◆ 15 mars 2012
Présentation du projet de COG Retraite des Mines 2012 – 2015,
- ◆ 21 juin 2012
Soumission au Conseil d'administration de 23 dossiers Retraite des Mines renvoyés par la CRA ;
- ◆ 13 septembre 2012 :
Rapport d'activité 2011 de Retraite des Mines ;
- ◆ 13 décembre 2012 :
Renouvellement des membres de la commission de recours amiable (CRA) et de son secrétariat et délégation de pouvoirs du Conseil d'administration.

Commissions de gestion

Tout au long de l'exercice 2012, la direction de l'Établissement de Paris est intervenue, régulièrement au cours des 7 réunions de la commission de gestion.

- ◆ Commissions de gestion des 16 février et 7 mars 2012 :
Présentations du Projet de Convention d'objectifs et de gestion 2012 – 2015 de Retraite des Mines (et communication, pour information, du bilan de la COG 2008 - 2011 de Retraite des Mines)
- ◆ Commission de gestion du 11 avril 2012
Droit à l'information en matière de retraite : état d'avancement et perspectives
- ◆ Commission de gestion du 30 mai 2012 : Approbation des comptes 2011 de Retraite des Mines

◆ Commission de gestion du 28 novembre 2012 : Gestion des dossiers des «anciens cotisants» du régime minier par Retraite des Mines

◆ Commission de recours amiable.

La direction de la gouvernance et du Juridique de l'Établissement de Paris assure, pour le compte de la CANSSM, la gestion de sa Commission de recours amiable (CRA).

La CRA, émanation du Conseil d'administration de la CANSSM, est saisie obligatoirement des réclamations formées contre les décisions prises, notamment, en matière d'attribution de pension, de rejet, de suppression des droits, ou de révision. Les affaires de trop perçu peuvent également lui être soumises si l'affilié relève des dispositions du dernier alinéa de l'art. L.355-3 du code de la sécurité sociale, ou s'il a présenté une demande de remise de dette pour précarité au titre de l'art. L.256-4 du même code.

Par ailleurs, le décret n° 2011-1034 du 30 août 2011 a mis fin à l'autonomie des CARMI, qui disposaient jusqu'alors de conseils d'administration auprès desquels des CRA étaient saisies des réclamations

formées contre les décisions prises en matière d'accidents du travail, maladies professionnelles (AT-MP) et maladie. Ces réclamations sont donc, depuis, du ressort de la seule CRA de la CANSSM.

La CANSSM a donc confié à Retraite des Mines l'organisation matérielle des réunions de cette CRA unique, où sont présentées les notes exposant les réclamations relatives à l'assurance vieillesse-invalidité, préparées par Retraite des Mines, et celles exposant les réclamations relatives à l'assurance AT-MP et maladie, préparées par la Direction de l'assurance maladie de la CANSSM. Ces réunions se tiennent alternativement dans les locaux de Retraite des Mines et de la CANSSM. La préparation des ordres du jour et des procès-verbaux de la CRA, ainsi que la transmission de ces derniers aux ministères de tutelle, sont assurées par Retraite des Mines.

Le décret précité du 30 août 2011 ayant mis fin aux fonctions du Conseil d'administration de la CANSSM dans sa configuration jusqu'alors existante et celui-ci n'ayant été renouvelé que par un arrêté du 2 janvier 2012, aucune CRA n'a pu se réunir pendant le 2^e semestre 2011. Les réclamations qui n'ont pu alors être traitées ont donc dû être

présentées à la nouvelle CRA, au rythme de 2 réunions par mois durant le premier semestre 2012. Depuis la rentrée 2012, les réunions se tiennent à raison d'une par mois.

La CRA s'est donc réunie 15 fois en 2012 et a apprécié 391 affaires relevant de l'assurance vieillesse-invalidité. Les recours les plus récurrents sont des demandes :

- ◆ de non-résidents d'un complément de retraite, non exportable depuis 2006
- ◆ de majoration pour conjoint à charge sur des pensions de coordination, supprimée depuis 2011
- ◆ de prolongation de service de pensions d'orphelins ou d'allocations pour enfants à charge qui ont interrompu leur scolarité
- ◆ d'attribution de pensions de réversion aux épouses d'affiliés bigames
- ◆ d'attribution de pensions de réversion, ou de majoration pour conjoint à charge, à des épouses mariées à des affiliés avant l'âge de la majorité matrimoniale en vigueur au Maroc ou en Algérie
- ◆ de cumul d'une pension minière avec une activité relevant du régime général
- ◆ de validation de périodes de scolarité.

« Renforcer les partenariats pour mieux servir les assurés »

L'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) et Retraite des Mines ont, actuellement, de l'ordre de 160 000 retraités mineurs en commun. L'Agence assure, notamment, la gestion et le service des «avantages en nature» pour les prestations de chauffage/logement qui viennent en complément des pensions servies par Retraite des Mines. L'Établissement de Paris et l'Agence sont donc complémentaires dans la couverture sociale offerte à la population minière. A ce titre, et dans le prolongement de la convention-cadre relative aux échanges d'informations conclue, le 29 juin 2011, entre l'Établissement de

Paris et l'Agence, se sont tenues deux Commissions annuelles de suivi entre les deux organismes, les 7 octobre 2011 et 8 novembre 2012, ainsi que des réunions bilatérales de travail dans l'intervalle. Enfin, la COG Retraite des Mines 2012 – 2015 en cours pourra être l'occasion, si cela s'avère nécessaire, de renforcer ce partenariat avec l'ANGDM dans d'autres domaines de gestion concernant les bénéficiaires.

annexes financières

Audit favorable

Les comptes de Retraite des Mines ont été audités par les Commissaires aux Comptes de la Caisse des Dépôts.

A l'issue de cet audit, ces derniers ont transmis, lors d'une réunion de synthèse, leur opinion

favorable sans réserve aux commissaires aux comptes de la Caisse autonome nationale. Le maintien de cette opinion favorable depuis les comptes 2007 confirme la qualité des travaux menés par les équipes de gestion et de comptabilité de la direction des retraites et de la solidarité.

► Actif du bilan

◆ Prestataires débiteurs

Le poste net est en baisse de 19%. Le portefeuille de créances a diminué de 8%. Cette situation est décomposée de la manière suivante :

- ◆ les indus en gestion (-24%)
- ◆ les indus après décès (-4%).

Parallèlement la provision pour risque a diminué de 4%.

◆ Créances d'exploitation en augmentation de 0,98 M€ (+10%).

L'essentiel de ce poste est constitué des produits à recevoir de cotisations pour 80% (entièrement encaissées en janvier 2013) et des créances sur l'État pour 20%.

La créance sur l'État au titre du remboursement des retraites anticipées s'élevait à 2,34 M€ contre 2,28 M€ en 2011. Ce montant correspond aux montants facturés en fin d'exercice.

ACTIF (en euro)	2012	2011	Variation
Actif immobilisé	0	0	0,0%
Actif circulant	12 003 205	11 325 422	6,0%
Fournisseurs, intermédiaires sociaux et prestataires débiteurs	1 304 310	1 605 554	-18,8%
Prestataires et tiers débiteurs	6 303 398	6 823 249	-7,6%
<i>Dépréciations des prestations et allocations indues à récupérer</i>	<i>-4 999 088</i>	<i>-5 217 694</i>	<i>-4,2%</i>
Créances d'exploitation	10 677 535	9 694 245	10,1%
Cotisants, clients et comptes rattachés	6 231 114	7 538 128	-17,3%
<i>Dépréciation des comptes cotisations</i>	<i>-1 365 757</i>	<i>-1 802 993</i>	<i>-24,3%</i>
Personnel et comptes rattachés	200	200	0,0%
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0,0%
Entités publiques	2 347 815	2 281 836	2,9%
Organismes et autres régimes de sécurité sociale	3 113 633	1 373 564	126,7%
Débiteurs divers	350 531	303 511	15,5%
Comptes transitoires ou d'attente	0	0	0,0%
Charges constatées d'avance	0	0	0,0%
Disponibilités	21 360	25 623	-16,6%
TOTAL DE L'ACTIF	12 003 205	11 325 422	6,0%

L'exercice 2012 a été marqué par la mise en place de nouvelles innovations portant sur deux points :

- ◆ organisation par grand cycle d'activité facilitant les opérations de contrôles
- ◆ renouvellement des supports de documentation des comptes.

Ces avancées significatives, soulignées par les commissaires aux comptes, ont permis d'augmenter l'efficacité du dispositif, et de l'ensemble des acteurs.

PASSIF (en euro)	2012	2011	Variation
Capitaux propres	-417 543 004	-377 138 761	11,0%
Résultats exercices antérieurs	-377 138 761	-351 087 211	7,4%
Résultat exercice 2012	-40 404 243	-26 051 550	59,2%
Provisions pour risques et charges	4 340 000	5 880 000	-26,2%
Dettes Financières	0	0	0,0%
Autres dettes	425 206 210	382 584 183	11,1%
Cotisants créditeurs	0	0	0,0%
Fournisseurs de biens, prestataires de services et comptes rattachés	1 629 886	3 293 713	-50,5%
Prestataires : versements directs aux assurés et allocataires	102 901 168	107 547 875	-4,3%
Prestataires : versements à des tiers	0	0	0,0%
Personnel et comptes rattachés	0	0	0,0%
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 060	3 118	-1,9%
Entités publiques	0	0	0,0%
Organismes et autres régimes de sécurité sociale	318 021 069	268 805 728	18,3%
Créditeurs divers	2 543 387	2 881 154	-11,7%
Comptes de régularisation	107 640	52 596	104,7%
Produits constatés d'avance	0	0	0,0%
TOTAL DU PASSIF	12 003 205	11 325 422	6,0%

► Passif du bilan

◆ Provisions pour charges de prestations : en diminution en 2012 de 1,54 M€ (-26%) en phase avec la diminution des prestations

◆ Dettes d'exploitation : en augmentation essentiellement du fait du compte de liaison qui retrace les mouvements de trésorerie (+11%).

On notera, cependant, la diminution des charges à payer de gestion administrative (-50%) et la baisse de l'encours des pensions (-4%).

Il convient de noter, également, que les restes à payer de pensions sont en diminution (-26%) du fait d'une opération annuelle d'apurement par les services de gestion.

Compte de résultat : les charges et les produits »

Compte de résultat (en euro) CHARGES		2012	2011	Variation
Charges de gestion technique		1 719 985 460	1 734 865 567	-0,9%
Prestations Sociales		1 710 761 277	1 718 110 481	-0,4%
Prestations légales		1 710 761 277	1 718 110 481	0,4%
Prestations extralégales : action sanitaire et sociale		0	0	0,0%
Actions de prévention		0	0	0,0%
Prestations spécifiques à certains régimes		0	0	0,0%
Diverses prestations		0	0	0,0%
Charges techniques, transferts, subventions et contributions		1 385 167	6 962 340	-80,1%
Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés		1 385 167	6 962 340	0,0%
Autres charges techniques		0	0	0,0%
Diverses charges techniques		3 499 015	3 146 995	11,2%
Dotations aux provisions et dépréciations pour charges techniques		4 340 000	6 645 751	-34,7%
Pour prestations sociales		4 340 000	5 880 000	-26,21%
Pour dépréciation des actifs circulants		0	765 751	0,0%
Charges de gestion courante		22 697 189	23 295 259	-2,6%
Achats		0	0	0,0%
Autres charges externes		22 644 165	23 239 763	-2,6%
Impôts, taxes et versements assimilés		0	0	0,0%
Charges de personnel		0	0	0,0%
Salaires et traitements		0	0	0,0%
Charges sociales		0	0	0,0%
Diverses charges de gestion courante		53 024	55 496	-4,5%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (681X)		0	0	0,0%
Charges Financières		4 153 264	1 927 442	ns
Charges financières sur opérations de gestion courante		4 153 264	1 927 442	ns
Charges financières sur opérations techniques		0	0	0%
Diverses charges financières		0	0	0%
Charges exceptionnelles		104	12	ns
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante		0	0	0,0%
Charges exceptionnelles sur opérations techniques		104	12	ns
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		0	0	0,0%
Autres charges exceptionnelles		0	0	0,0%
Dotations aux provisions et dépréciations		0	0	0,0%
Total des charges de l'exercice		1 746 836 017	1 760 088 281	-0,8%
Résultat de l'exercice (excédent)		0	0	0,0%
Total général		1 746 836 017	1 760 088 281	-0,8%

► Les charges

- ◆ Diminution de la charge des prestations dans la proportion anticipée par les projections (-0,4%)
- ◆ Diminution des autres charges techniques essentiellement du fait des régularisations de compensation
- ◆ Gestion courante en baisse conformément à la COG (-2,6%)
- ◆ Diminution des provisions pour charges de prestations (-1,54 M€ soit 26%)
- ◆ Les charges exceptionnelles : aucune charge exceptionnelle n'a été comptabilisée en 2012.

Compte de resultat (en euro) PRODUITS		2012	2011	Variation
Produits de gestion technique		1 683 784 411	1 710 649 655	-1,6%
Cotisations, impôts et produits affectés		21 888 649	27 457 769	-20,3%
<i>Cotisations sociales</i>		<i>18 210 630</i>	<i>23 786 942</i>	<i>-23,4%</i>
<i>Cotisations prises en charge par l'État</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Cotisations prises en charge par la sécurité sociale</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Produits versés par une entité publique autre que l'État</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Impôts : Contribution Sociale Généralisée</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Impôts et taxes affectés</i>		<i>3 678 019</i>	<i>3 670 827</i>	<i>0,2%</i>
<i>Autres impôts et taxes affectés</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Autres cotisations et contributions affectées</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
Produits techniques		1 655 475 143	1 679 211 722	-1,4%
<i>Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés</i>		<i>283 895 143</i>	<i>456 197 722</i>	<i>-37,8%</i>
<i>Contributions publiques</i>		<i>1 371 580 000</i>	<i>1 223 014 000</i>	<i>12,1%</i>
<i>Contributions spécifiques</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Autres contributions</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Contributions diverses</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
Divers produits techniques		103 472	110 164	-6,1%
Reprises sur provisions et sur dépréciations		6 317 147	3 870 000	63,2%
<i>Reprises sur provisions pour charges techniques</i>		<i>5 880 000</i>	<i>3 870 000</i>	<i>0,0%</i>
<i>Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants</i>		<i>437 147</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
Produits de gestion courante		22 647 171	23 386 943	-3,2%
<i>Ventes de produits et prestations de services</i>		<i>514 454</i>	<i>533 344</i>	<i>-3,5%</i>
<i>Production stockée</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Production immobilisée</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Subvention d'exploitation</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Divers produits de gestion courante</i>		<i>22 132 717</i>	<i>22 853 599</i>	<i>-3,2%</i>
<i>Reprises sur amortissements, sur provisions et sur dépréciations</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
Produits financiers		0	0	0,0%
<i>Produits financiers sur opérations de gestion courante</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Produits financiers sur opérations techniques</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Autres produits financiers et transfert de charges financières</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
Produits exceptionnels		191	133	44,5%
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Produits exceptionnels sur opérations techniques</i>		<i>191</i>	<i>133</i>	<i>44,5%</i>
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
Total des produits de l'exercice		1 706 431 774	1 734 036 731	-1,6%
Résultat de l'exercice (déficit)		40 404 243	26 051 550	55,1%
Total général		1 746 836 017	1 760 088 281	-0,8%

► Les produits

- ◆ Diminution des cotisations (-23%). Par le mécanisme des allègements, le poste diminue de 20%
- ◆ Diminution des versements de compensation (-174 M€) non compensé par l'augmentation de la subvention de l'État (+149 M€)
- ◆ Reprise de la provision sur les créances de prestations (5,88 M€).

Suivi de trésorerie et contrôles des flux de gestion

L'unité Gestion du Numéraire Paris réalise les tableaux de bord et statistiques permettant de suivre l'évolution des activités.

Tableau des encaissements et décaissements globaux de trésorerie en 2012
(Retraite des Mines) - en millions d'euros

2012	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAUX
Encaissements													
Subventions	210,0	126,0	209,0	0,0	138,0	174,0	116,0	132,0	266,6	0,0	0,0	0,0	1 371,6
Compensations	31,0	31,0	31,0	18,0	19,0	19,0	19,0	18,0	19,0	18,0	19,0	18,0	260,0
Cotisations	5,5	3,8	3,6	3,7	3,6	3,5	5,7	3,4	3,3	3,4	3,3	3,0	45,8
Autres	0,4	0,4	0,6	2,7	0,6	21,9	0,7	0,6	0,7	0,6	21,3	5,0	55,5
Total encaissements	246,9	161,2	244,2	24,4	161,2	218,4	141,4	154,0	289,6	22,0	43,6	26,0	1 732,9
Décaissements													
Pensions	138,3	137,2	137,5	136,8	140,1	139,2	138,6	138,1	138,0	137,5	136,8	137,1	1 655,2
Frais Gest. Adm.	0,1	0,1	5,1	0,1	0,1	5,1	2,0	0,1	5,1	0,1	0,1	6,3	24,3
Autres	7,7	7,8	9,8	7,1	7,2	12,4	7,2	7,3	8,8	8,2	7,2	8,8	99,5
Total décaissements	146,1	145,1	152,4	144,0	147,4	156,7	147,8	145,5	151,9	145,8	144,1	152,2	1 779,0
Encais. - Décais.	100,8	16,1	91,8	-119,6	13,8	61,7	-6,4	8,5	137,7	-123,8	-100,5	-126,2	-46,1

Durant l'année 2012, l'unité Gestion du Numéraire a, au titre des prévisions de trésorerie (quotidiennes, trimestrielles et annuelles), enregistré et contrôlé près de 1,73 milliard d'€ de flux entrants et 1,78 milliard d'€ de flux sortants en relation quotidienne avec la CANSSM.

Les encaissements sont constitués à 79,15% par la subvention de l'État, la compensation démographique vieillesse représentant 15%, alors que les cotisations ne constituent que 2,64% des encaissements constatés en trésorerie. Les décaissements sont composés à 93,04% par les pensions minières.

► Encaissement des cotisations

En collaboration, avec le service de recouvrement des cotisations, l'unité assure quotidiennement l'encaissement des cotisations versées par les employeurs, et participe à leur ventilation ainsi qu'à leur comptabilisation. Ces versements ont représenté plus de 45,8 millions d'€ en 2012.

Ces cotisations sont versées par virements ou par chèques. 1 064 chèques ont été enregistrés à ce titre.

Par ailleurs, suite à une demande des commissaires aux comptes, l'unité gestion du numéraire Paris enregistre et suit mensuellement, par employeur, les cotisations restant à recouvrer. Au 31 décembre 2012, le montant de ces dernières s'élevait à plus de 1,6 Millions d'€ pour 196 employeurs.

► Encaissement des chèques

Les remises des chèques à l'encaissement pour Retraite des Mines sont également assurées par la Gestion du Numéraire de Paris.

Ce sont ainsi 2 710 chèques qui ont été portés à l'encaissement en 2012, dont 1 064 (soit 39,26%) au titre des encaissements de cotisations et 1 646 (soit 60,74%) pour des remboursements de trop perçus sur pensions.





**Caisse
des Dépôts**

RETRAITES
ET SOLIDARITÉ

Établissement de Paris
2, avenue Pierre Mendès France
TSA n° 61348
75914 Paris cedex 13
Tél : 01 58 50 00 00

www.cdc.retraites.fr



10-31-1238 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org